



Felon

Felon

## Légende

## Zones urbaines

- UAu Secteur mixte de cœur de ville
- UAu Secteur mixte de cœur de village
- UB Secteur mixte de faubourg et de village-rue
- UC Secteur résidentiel composé
- Ucm Secteur résidentiel mixte
- UD Secteur à vocation d'activités (Ufa à Ufh)
- UF Secteur mixte à l'urbanisation diffuse
- UGa Secteur d'équipements
- UGc Secteur des casernes à Giromagny
- UGi Secteur de loisirs
- UGs Secteur permettant l'accueil d'une gendarmerie
- UH Secteur mixte en transition

## Zones à urbaniser

- 1AU Secteur mixte à vocation d'habitat (court terme)
- 2AU Secteur à vocation d'activités (long terme)
- 3AU Secteur à vocation touristique (long terme)
- 4AU Secteur à vocation touristique (long terme)

## Zones agricoles

- A Espace agricole
- Ae Espace agricole d'intérêt écologique

## Zones naturelles et forestières

- N Espace naturel et forestier
- Nca Secteur de canière
- Ne Espace naturel et forestier d'intérêt écologique
- Ngoi Secteur dédié à golf
- NL Secteur à vocation de loisirs
- Np Secteur dédié à l'accueil d'énergies renouvelables

## Cadastre

- Commune Divers
- Parcelle Cimetière
- Bâtiment Piscine
- Hydrographie Plan d'eau (DDT, 2021)
- Bâti dur Cours d'eau
- Bâti léger

## Prescriptions

- Espace boisé classé (R151-31 1\*)
- Espace boisé classé (R151-31 2\*)

- Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31 1\*)
- Autres déchets et dépos
- Autres secteurs inconstructibles
- Zones humides

- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31 1\*)
- Interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31 2\*)
- Zones humides

- Emplacement réservé (R151-34 4\*, R151-38 1\*, R151-43 3\*)
- R151-40 2\*, R151-50 1\*

- Préemption bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41 1\*)
- [Emblématique, Industriel, Remarquable]
- [Militaire, Ouvrier]
- [Anciennes fermes]
- [Maison de ville]

- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41 3\*)

- Éléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (R151-43 5\*)

- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (R151-43 4\* et R151-43 6\*)

- Habitat Boisement
- Ripisylve Verger
- Vergier

- Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extinctions ou d'annexions dans les zones A ou N (R151-23 2\*)

- Secteur de taille et de capacité d'accès limitées (STECAU) en zone A ou N (R151-23 2\* et R151-25 2\*)

- Diversité commerciale à préserver (R151-37 4\*)

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (R151-48 1\*)

- Marge de recul (R151-39)
- Bandes d'implantation des constructions (R151-39)

- Secteur d'OAP

0 100 200 m

